



Infiltration dans notre logement le propriétaire ne veut rien savoir

Par **aymericmelanie**, le **31/08/2014** à **17:54**

bonjour ma compagne et moi même loue-on un appartement depuis le mois de juin et nous avons plusieurs probleme dans se logement:

1- quand il pleut du coté du jardin l'eau s infiltre part le bas de la porte je pense que cela vient du fait que au niveau des tuile il y a n a 1 sur 2 qui arrive au niveau de la gouttière et que l'eau stagne sur le seuil de la porte.

2-a l'etage pareil quand il pleut l'eau s infiltre au niveau du cadre de la fenêtre sa ruisselle sur le long du mur puis sur le parquet pour finir par couler dans notre salon qui se situe au rdc .

3- gouttière qui tombe sur la chaudiere

pour ces 3 point le propriétaire nous a répondu que cela été notre faute que lorsque il pleut nous avons cas fermé les volet

il y a aussi probleme d'electricité suivant quel interrupteur on utilise dans le salon la lumiere n'arrête pas de scintillé.

le proprietaire nous a repondu que si nous etions pas content de degager mes de lui donner ces 3 mois de preavis

que pouvons nous faire svp a partir de quel moment un logement et reconnu comme insalubre ?

tous es pris en photo

Par **pseudozut**, le **31/08/2014** à **20:30**

bonsoir,

faites un courrier en recommandé à votre bailleur en joignant une declaration de dégâts des eaux a votre assurance

demandez a la mairie de faire intervenir le service d,hygiene

cordialement

Par **aymericmelanie**, le **31/08/2014** à **21:22**

bonsoir

merci de votre réponse nous avons contacter la mairie il nous on dit qu'il ne pouvez rien faire qu'il fallait qu'on renvoi un courrier a la cité administrative et que ces eux qui decideront suivant la gravité si c'est le service de la mairie ou l'ARS